

Maître d'ouvrage : Parc national des Écrins

Consultation pour la conception d'un outil didactique
dédié à la reconnaissance des silhouettes des rapaces des Alpes
dans le cadre du projet BiodivTourAlps n°20140

Août 2025

Date limite de remise des offres : 30 septembre 2025 à 12h00

Date limite pour poser des questions : 23/09/2025 à 12h00

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



Le projet BiodivTourAlps n°20140 est cofinancé par l'Union Européenne

Sommaire

1. Contexte de la prestation.....	3
1.1 Maître d'ouvrage.....	3
1.2 Le projet BiodivTourAlps.....	3
1.3 Les Parcs nationaux.....	3
1.4 Le Parc national des Écrins.....	3
2. Objet du marché.....	4
2.1 Objet du marché.....	4
2.2 Objectifs.....	4
3. Description de la prestation.....	5
3.1 Traduction.....	5
3.2 Format des supports de création graphique.....	5
3.3 Contenu des fiches.....	5
3.4 Étiquette.....	6
4. Livrables.....	6
5. Droit d'auteur - Propriété intellectuelle et cession des droits d'exploitation.....	6
6. Calendrier prévisionnel de réalisation.....	7
7. Modalités d'échanges.....	7
8. Modalités de la consultation.....	7
8.1 Procédure.....	7
8.2 Nombre de lot.....	7
8.3 Les pièces constitutives du marché.....	7
9. Modalités de remise des offres.....	7
9.1 Formulation des offres.....	7
9.2 Remise des offres.....	8
9.3 Transmission des offres.....	8
9.4 Délai de validité des offres.....	8
9.5 Nature des prix.....	8
9.6 Critères de sélection des offres.....	8
10. Négociation et formalisation de la prestation.....	8
11. Notification et modalités de paiement.....	9
12. Litiges.....	9
13. Contacts et renseignements.....	9

1. Contexte de la prestation

1.1 Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est le Parc national des Écrins, domicilié au Domaine de Charance 05000 Gap et représenté par son Directeur Ludovic SCHULTZ, pouvoir adjudicateur.

1.2 Le projet BiodivTourAlps

La présente consultation s'intègre dans le projet BiodivTourAlps n°20140, financé par l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027.

Le projet BiodivTourAlps « Biodiversité et tourisme : synergie entre Parcs alpins », a pour objectif général d'agir sur les effets des activités touristiques sur les milieux et les ressources naturelles, au sein des espaces protégés transfrontaliers, pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité. Il a été lancé en octobre 2023, pour une durée de 3 ans.

BiodivTourAlps regroupe 7 partenaires français et italiens : les Parcs nationaux des Écrins, de la Vanoise, du Mercantour (chef de file) en France, et le Parc national du Gran Paradiso, le Parco naturale regionale delle Alpi Liguri, l'Ente di gestione delle Aree Protette delle Alpi Marittime et l'Ente di gestione dei Parchi delle Alpi Cozie côté italien.

Les actions s'articulent autour des thématiques de la fréquentation, des interactions humains-nature, de la formation et de la sensibilisation des acteurs du tourisme, et des actions de communication. Parmi ses actions de formation, il est prévu par exemple, la création d'un livret sur les glaciers, ou encore l'organisation de formations sur la biodiversité (avifaune, lac, chiroptère, glacier, etc.) à destination des socioprofessionnels.

1.3 Les Parcs nationaux

Un parc national est un vaste territoire dont la richesse biologique, la qualité paysagère, l'intérêt culturel et le caractère historiquement préservé justifient une protection et une gestion qui garantissent la pérennité de ce patrimoine considéré comme exceptionnel. Espace protégé et pérenne, le cœur du Parc fait l'objet d'une réglementation spécifique alors que l'aire d'adhésion est définie sur la base d'une charte proposée aux communes.

Les parcs nationaux, au nombre de 11 en France, sont gérés par des établissements publics qui dépendent de l'État. Leurs missions sont la préservation du patrimoine naturel et culturel de leur territoire, l'accompagnement d'un développement économique respectueux des ressources et la sensibilisation des publics aux richesses de ce territoire ainsi qu'aux enjeux de protection.

1.4 Le Parc national des Écrins

Le Parc national des Écrins est l'un des onze parcs nationaux français. À cheval sur les départements des Hautes-Alpes et de l'Isère, le Parc national des Écrins se situe dans un triangle Gap – Briançon – Bourg d'Oisans, principalement délimité par les vallées de la Guisane, de la Durance, du Drac et de la Romanche. C'est un territoire de haute montagne, avec plus de 150 sommets dépassant 3000 m d'altitude (point culminant : 4102 m d'altitude avec la Barre des Écrins). Organisé en secteurs, l'établissement Parc national des Écrins s'appuie sur des équipes de terrain en charge de la protection (Police de l'Environnement), des actions de suivi scientifique, d'éducation à l'Environnement et d'appui aux initiatives locales.

Les 7 maisons du Parc et les 5 centres d'information saisonniers sont des lieux d'accueil des publics. Des expositions (permanentes et itinérantes) y sont présentées, des animations y sont proposées. Le siège du Parc situé à Gap accueille la direction et les services scientifique, aménagement, communication et administratif. Le Parc dispose d'un centre de documentation (Gap), d'une très importante photothèque numérisée (plus de 90 000 images), d'une sonothèque, d'audiovisuels pour lesquels il dispose des droits de diffusion, d'un réseau de photographes et de cinéastes « partenaires ».

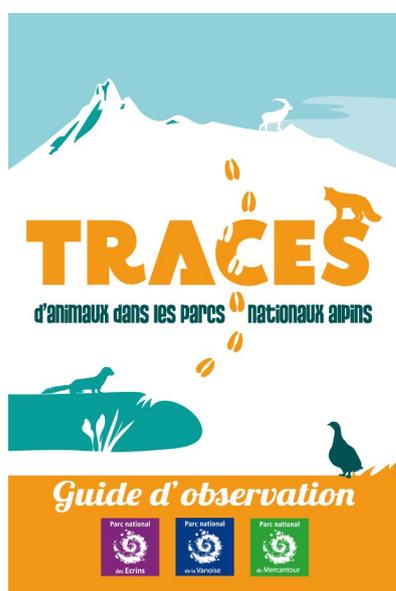
2. Objet du marché

2.1 Objet du marché

Dans le cadre du projet BiodivTourAlps, le Parc national des Écrins souhaite créer des outils de communication et de sensibilisation à la biodiversité alpine afin de les **diffuser sur le web et auprès de professionnels engagés pour la biodiversité.**

Il s'agit de rendre accessible au public et à des professionnels influenceurs (prestataires touristique, producteurs agricoles...) les grandes notions et connaissance de la biodiversité alpine. Par ailleurs, plusieurs initiatives et actions traitent de ce sujet dans le cadre du programme : livret sur les glaciers, actions de communications, et formations auprès des professionnels.

L'objet de la présente consultation vise à concevoir un outil didactique dédié à la reconnaissance des silhouettes de rapaces pour les professionnels du tourisme de montagne. Cet outil viendra compléter, dans une logique de collection, un carnet déjà existant qui présente les traces d'animaux (visuel de la couverture et du dos ci-dessous).



CE GUIDE vous permettra de suivre « à la trace » les animaux de nos montagnes. Il se présente sous la forme de fiches détaillées par espèce, accompagnées d'une clé de détermination simplifiée.

Avec ce carnet, les empreintes en forme de main de la marmotte, de pelotes du renard, de sabot du chamois ou bien encore de petites pattes d'oiseaux, n'auront plus de secret pour vous !

Chaque fiche présente l'empreinte adulte, la silhouette de l'espèce, son ordre, sa famille et aussi sa taille et son poids moyens. Lorsque cela est possible, la piste est également dessinée.

Alors, ouvrez l'œil et surtout regardez où vous mettez les pieds !



Il sera destiné à une utilisation par des professionnels du tourisme pour valoriser la biodiversité alpine, en particulier celle des parcs transalpins. Il aura en majorité vocation à être utilisé lors d'offres de randonnée découverte accompagnées ou de séjours par des guides ou accompagnateurs en montagne auprès de publics touristiques divers intéressés par la biodiversité (randonneurs en famille, groupes de jeunes...). Il s'agit d'un support pédagogique qui sera utilisé pour des animations de découverte, la plupart du temps. Il pourra également être mis à disposition du tout public, gratuitement dans les refuges.

2.2 Objectifs

Les objectifs de cet outil sont :

- d'informer et de sensibiliser le grand public à la biodiversité alpine, par l'intermédiaire des acteurs du tourisme et de l'environnement du périmètre du projet BiodivTouAlps ;
- d'apporter des connaissances suffisantes pour que les socioprofessionnels puissent à leur tour sensibiliser leurs cercles d'influence (clients, partenaires, etc.).

Le but de cet outil est de présenter les rapaces alpins (grâce à leurs silhouettes et leurs caractéristiques propres : envergure, couleurs, habitat...) et de faire également la pédagogie de l'importance et de la richesse de la biodiversité auprès des publics cibles.

3. Description de la prestation

Il s'agit de créer un ensemble de fiches utilisables tant pour une diffusion sur le web que dans un format de terrain dans l'esprit d'un premier carnet déjà réalisé et présentant les traces d'animaux.

Le prestataire sélectionné aura la charge de rédiger les textes (en français et en italien) à partir des éléments fournis par le Parc national des Écrins, de concevoir les illustrations (silhouettes d'oiseaux et pictogrammes), de faire la mise en page en respectant la charte graphique et les demandes du commanditaire.

3.1 Traduction

Ce carnet sera réalisé en **2 langues** : italien et français. **La traduction** fait partie intégrante de ce cahier des charges et doit donc apparaître dans le devis détaillé. Une vérification des textes traduits sera possible par les agents des espaces protégés italiens.

3.2 Format des supports de création graphique

Pour la déclinaison à imprimer les fiches seront accompagnées d'un pochon de rangement à prévoir dans un fichier de fabrication à part.

- Format des fiches, 19 fiches au total avec découpe rectangulaire identique pour chaque fiche :

12x8 cm (reliées ensuite à la fabrication par un anneau métallique que l'on peut ouvrir et fermer comme un éventail)

- Format du pochon pour ranger le carnet :

14x10,5 cm (avec fenêtre d'impression réduite : 9,5x6 cm)

3.3 Contenu des fiches

Nous demandons la création de 19 fiches qui répondent à plusieurs catégories :

- **Couverture**

x 2 fiches (quadri et RECTO)

=> 1 fiche pour chaque langue avec illustration et mise en page identique

- **Notice explicative**

x 2 fiches (quadri et RECTO/VERSO)

=> 2 fiches d'introduction sur les rapaces des Alpes avec illustration simple pour habiller et mode d'emploi de l'outil

Inclure la traduction.

L'organisation des 2 pages et l'emplacement de la traduction seront détaillés avec le prestataire au lancement du travail.

- **Fiche de reconnaissance d'une espèce**

x 14 fiches (quadri et RECTO/VERSO) avec pour chacune une espèce à présenter comme suit :

=> RECTO : dessin détaillé au trait et colorisé (silhouette de l'oiseau en vol et en proportion à une échelle de taille humaine reprise de manière identique pour chaque fiche) + nom vernaculaire dans les 2 langues

=> VERSO : nom latin et reprise des noms vernaculaires dans les 2 langues + taille + poids + type d'habitat et période de nidification en 2 langues + activités humaines et sports pouvant déranger l'espèce (symbolisé par un pictogramme : escalade ou vol libre, par exemple). Il sera également discuté avec le prestataire au lancement du programme la possibilité d'ajouter un statut de protection de l'espèce.

La liste arrêtée des espèces sera fournie à la commande mais la liste suivante donne une idée des attentes :

Gypaète barbu, Vautour moine, Vautour fauve, Aigle royal adulte et juvénile, Circaète, Percnoptère, Milan royal, Milan noir, Bondrée, Buse, Autour des Palombes, Faucon crécerelle et Faucon pèlerin.

- Fiche de fin

x 1 fiche (quadri et RECTO/VERSO) comprenant :

- Cette fiche doit comprendre **obligatoirement** les logos des 7 partenaires ainsi que le logo du projet européen BiodivTourAlps et respecter la charte du graphique du programme ALCOTRA. Le Parc national des Écrins transmettra au prestataires sélectionné les logos ainsi que la charte graphique.
- Les mentions légales du projet ALCOTRA BiodivTourApls
- n°ISBN et autres mentions légales
- Ours : Directeur de publication, rédaction, illustration,

Dans les 2 langues.

3.4 Étiquette

En plus de la mise en page des fiches et du pochon, une étiquette présentant les logos des financeurs est à prévoir. Taille pressentie : 9 x 6 cm (à valider au démarrage).

4. Livrables

Les créations graphiques seront assemblées en PDF de fabrication pour un travail d'impression ultérieur. Elles seront également livrées en pdf léger diffusable sur le web.

Les fichiers sources (ainsi que les imports d'illustrations et les dossiers polices) seront livrés en haute définition.

5. Droit d'auteur - Propriété intellectuelle et cession des droits d'exploitation

Tous les livrables sont libres de droits pour les usages du Parc national des Écrins ainsi que les partenaires du projet (Parc national du Mercantour, Parc national des Écrins, Parc national de la Vanoise, Parco nazionale Gran Paradiso, le Parco naturale regionale delle Alpi Liguri, l'Ente di gestione delle Aree Protette delle Alpi Marittime et l'Ente di gestione dei Parchi delle Alpi Cozie), y compris pour d'éventuels usages sur des supports payants (hors programme).

Le Parc national et ses partenaires s'engagent par ailleurs à informer l'auteur de toute utilisation ultérieure de ses créations.

Le prix de la prestation comprendra les conditions d'utilisation des droits ainsi que les conditions des droits patrimoniaux et d'exploitation octroyés au Parc national des Écrins et aux partenaires du projet BiodivTourAlps.

Garantie :

Le cédant garantit être le seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur la création (illustrations comprises). Le cédant garantit également au Parc national des Écrins et aux partenaires du projets BiodivTouAlps l'entièrement du libre usage des droits cédés sur la création pour une durée illimitée.

6. Calendrier prévisionnel de réalisation

Le calendrier envisagé est le suivant :

- Notification de la candidature sélectionnée : mi octobre 2025
- Réunion de lancement et de calage de la mission (physique ou visio) : fin octobre 2025
- Réunions périodiques (visioconférence ou téléphone) : tout au long de la mission
- Livraison des fichiers : juillet 2026.

7. Modalités d'échanges

Pour mener à bien ce projet, le Parc national tient à la collaboration la plus étroite et continue entre l'équipe de réalisation et l'équipe projet à tous les stades de la création (recherche maquette puis exécution). La chargée de mission Édition sera l'interlocutrice privilégiée du prestataire pendant la réalisation du projet.

Une réunion au début de la prestation fixera les modalités d'échanges et de suivi, ainsi que le planning opérationnel précis. Cette étape est primordiale pour bien appréhender le sujet.

Les étapes clés seront validées par le commanditaire. Des allers-retours entre le prestataire et le Parc national des Écrins seront nécessaires pour valider les maquettes finales. Seul le maître d'ouvrage est habilité à valider les livrables.

8. Modalités de la consultation

8.1 Procédure

Le présent cahier des charges tiendra lieu de contrat entre le prestataire sélectionné et le Parc national des Écrins.

8.2 Nombre de lot

Ce marché comprend un unique et seul lot de conception.

8.3 Les pièces constitutives du marché

Les pièces particulières constitutives du marché sont le présent cahier des charges. Les candidats peuvent poser leurs questions jusqu'à 7 jours avant la date de remise des offres.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder à des modifications de détail du cahier des charges au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

9. Modalités de remise des offres

9.1 Formulation des offres

Pour ce marché auquel le prestataire répond, il devra formuler une offre rédigée en langue française et composée de :

- Une note méthodologique, démontrant une bonne compréhension de la demande, proposant une trame simplifiée de la méthode de travail et précisant le planning prévisionnel, les modalités d'intervention et d'échanges au cours de la mission.
- Un devis détaillé reprenant l'ensemble des éléments demandés pour la création.
- Une liste de références comprenant entre autres, des illustrations en adéquation avec le cahier des charges.

- Un modèle de contrat de cession des droits d'auteur.
- Le présent cahier des charges **daté et signé.**

Le prestataire sélectionné devra par la suite fournir les pièces administratives suivantes : RIB, SIRET/SIREN, extrait Kbis ou d'inscription au registre du commerce ou DC1, assurance de responsabilité civile et attestation relatives aux obligations fiscales et sociales.

9.2 Remise des offres

Les offres sont à faire parvenir au plus tard le **30 septembre 2025 à 12 h 00**. Toute offre parvenant au-delà de cette limite ne sera pas prise en compte.

9.3 Transmission des offres

Les offres doivent être obligatoirement transmises par mail à : Anne-Lise Macle, anne-lise.macle@ecrins-parcnational.fr et copie Juliette Frigot juliette.frigot@ecrins-parcnational.fr

9.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est 90 jours à compter de la date de remise de l'offre.

9.5 Nature des prix

Les prix de l'offre sont exprimés en euros, en hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC). Ils comprennent tous les coûts directs et indirects. Ils sont fermes et définitifs.

9.6 Critères de sélection des offres

Les offres seront étudiées selon les deux critères suivants :

- le prix comparé des prestations selon le devis : 30 %

Le prix de la prestation est notée de la manière suivante :

Note = 30 x (prix de la meilleur offre / prix de l'offre du candidat)

- les références et approches artistiques/créatives et technique proposées : 70 %

L'évaluation de l'offre est donnée par l'addition de toutes les notes.

10. Négociation et formalisation de la prestation

L'enveloppe budgétaire du Parc national est contrainte. La consultation prévoit une éventuelle phase de négociation avec les entreprises ayant répondu à la consultation. Elle sera effectuée par courrier électronique avec précision des points (techniques, commerciaux, financiers, etc.) sur lesquels portera la négociation et les conditions de remises de proposition de la part du prestataire. Le prestataire fera une proposition de cession des droits au dépôt des offres.

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sans négociation sur la base des offres reçues initialement. Il se réserve le droit de déclarer le marché sans suite.

11. Notification et modalités de paiement

La prestation sera notifiée par bon de commande.

L'échéancier de paiement sera le suivant :

- 30 % d'avance à la commande (le prestataire peut la refuser), ne nécessitant pas d'émission d'une facture.
- solde après la réalisation de la prestation, sur présentation d'une facture du montant total, détaillant le montant de l'avance et du solde.

La prestation sera réglée par mandat administratif après réception de la facture préalablement déposée sur la plate-forme ChorusPro <https://chorus-pro.gouv.fr>

Pour être payées, les factures devront comporter **obligatoirement** la mention du projet : ALCOTRA-BIODIVTOURALPS n°20140

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture par le maître d'ouvrage après le service fait.

12. Litiges

En cas de litige, les Parties s'engagent à régler leur différends à l'amiable. A défaut, le tribunal administratif de Marseille est le seul compétent.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

13. Contacts et renseignements

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires concernant la consultation, les candidats s'adresseront à Anne-Lise Macle, chargée de mission Éditions.

Anne-Lise Macle Chargée de mission Éditions

anne-lise.macle@ecrins-parcnational.fr

04 92 40 20 10

06 60 14 14 16

Juliette Frigot, Chargée de mission BiodivTourAlps

juliette.frigot@ecrins-parcnational.fr

06 59 41 59 21

Pierrick Navizet, Chef de service Accueil Communication

pierrick.navizet@ecrins-parcnational.fr

A Gap, le

Lu et approuvé par le candidat
(Signature + cachet)